



**1<sup>ère</sup> année d'adhésion OFFERTE !**

Madame, Monsieur,  
Cher(e)s bénévole(s),

**La Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités** est le porte-drapeau des traditions festives françaises, en métropole et outre-mer. Reconnue par l'État, elle **défend et accompagne au quotidien les associations et les collectivités.**

**La FNCOF peut devenir votre Fédération !** En tant que responsable clairvoyant, rejoignez notre structure que – depuis plus de 90 ans - **3 800 adhérents** ont choisi de faire d'elle, par leur nombre, la plus importante de France !

**Décider d'adhérer à la FNCOF, c'est s'assurer :**

**D'être représenté** dans vos Ministères de tutelle (Culture, Jeunesse & Sports, Education Nationale & Vie Associative) par des **dirigeants compétents.**

**De pouvoir compter** sur un **accompagnement permanent**, en étant écouté, conseillé, défendu. D'obtenir des réponses aux problèmes soulevés par la législation de plus en plus complexe.

**De profiter** de **conseils rapides, sûrs et pertinents** sollicités pour poursuivre sereinement ses activités et surmonter les difficultés rencontrées dans ses organisations.

**De bénéficier** de **prestations particulièrement avantageuses** (remises SACEM et SACT, tarif assurance Multirisque Associations négocié, site Internet et réseau Facebook, publications régulières, Prix National de l'Art de la Fête et de l'Engagement bénévole, récompenses (médailles, trophées, diplômes) Congrès national et réunions départementales. Etc. (liste au verso de ce courrier).

En nous accordant votre confiance, vous nous conforterez dans la poursuite de nos actions pour que vivent nos fêtes.

Acceptez nos salutations festives et bénévoles,



David PETIT  
Président de la FNCOF

# LES AVANTAGES D'UNE ADHÉSION

► **Représentativité de la FNCOF dans les instances nationales** : Membre de la Cofac (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication), comité de pilotage du GUSO, commission CNPS (Conseil national des professions du spectacle), commission AMF, (Association des Maires de France) etc.

► **Des remises SACEM**

- Jusqu'à **39,4%** de réduction sur vos déclarations SACEM :

9,5% sur l'ensemble des séances quelles soient forfaitaires ou dite "au pourcentage". Soit une remise de 27,6% sur vos droits d'auteurs.

Sauf : Si vous optez pour la centralisation\* de vos déclarations et de vos paiements de droits d'auteurs à la FNCOF qui se chargera de régler pour vous les droits à la SACEM. Vous obtiendrez alors une remise exceptionnelle de 39,4%. Simple et efficace, cette solution vous garantit une maîtrise totale de vos budgets !

\*centralisation valable pour le moment uniquement pour les adhérents FNCOF sur les séances aux forfaits.

Délais de 21 jours minimum à respecter pour toutes les déclarations via la centralisation. Si vous ne pouvez pas respecter ce délai, les déclarations devront être effectuées directement auprès de votre délégation Sacem (remise de 9,5% par ce biais là).

Remise supplémentaire pour le réveillon, et un protocole SACEM spécial pour les festivals.

► **Des remises SADC** - 10 % de réduction sur les forfaits.

► **Une assistance juridique**

Une assistance juridique gratuite avec une équipe de juristes professionnels pour répondre à toutes vos questions.

► **Les assurances**

**Offerte dans l'adhésion FNCOF : la Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux :**

Diriger bénévolement une association entraîne des risques pour l'association et ses dirigeants. Rappelons que gérer une association, même bénévolement, peut avoir pour conséquence d'**engager la responsabilité civile personnelle des dirigeants** de l'association, et principalement du Président, s'ils commettent une faute dans l'exercice de leurs fonctions.

**Offerte dans l'adhésion FNCOF : L'Assurance Protection Juridique :**

Vous êtes confronté à un litige ? Un juriste chargé de votre dossier recherche une solution amiable rapide et, si nécessaire, vous accompagne dans vos procédures judiciaires. Votre différend nécessite l'aide d'un avocat ou d'un expert ? AXA Protection Juridique prend en charge ces frais, selon les conditions du contrat. La FNCOF a négocié spécialement pour vous auprès de son partenaire JURIDICA cette assurance.

**L'Assurance Multirisque Associations proposée par notre partenaire le Cabinet Axa Daugas (optionnelle) :**

Incluant : une assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de vos manifestations, une assurance pour les locaux de votre association et son contenu, une assurance pour les dommages corporels des bénévoles, ainsi qu'une assurance complémentaire pour l'utilisation des véhicules. Cette assurance est optionnelle, elle vous est proposée à seulement **140 €/an** (1ère année avec régularisations annuelles) pour 6 manifestations (plus de 6 manifestations possibles, tarif ajusté en fonction).

Pour toute information détaillée, demande de souscription ou résiliation d'assurance, contactez le cabinet Axa Puertas au 05 62 47 12 12 ou à [agence.puertas@axa.fr](mailto:agence.puertas@axa.fr)

► **Un site internet et un large réseau Facebook**

► **Des publications d'informations et de conseils régulières et gratuites**

► **Un Congrès National des organisateurs d'événements**

► **Des formations et réunions départementales**

► **Conception et/ou impression de supports de communication sur devis**

► **Des remises chez nos très nombreux partenaires commerciaux**

► **Des récompenses pour valoriser l'engagement de vos bénévoles**

► **Un Prix National de l'Art de la Fête et de l'Engagement Bénévole**

# BULLETIN D'ADHÉSION 2025 - 2024 OFFERTE

Document obligatoire à remplir et à retourner au siège de la FNCOF : FNCOF, 1 boulevard Bonrepos, 31000 TOULOUSE  
ou par mail à [relation@fncof.com](mailto:relation@fncof.com)

Cadre réservé à la FNCOF  
n°adhérent : .....  
Dept : ..... Classe : .....

Merci de n'inscrire qu'une lettre par case - Ecrire en lettres capitales

NOM de l'ASSOCIATION : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Nombre d'habitants : .....

N° RNA (Répertoire National des Associations): .....

Tél. : ..... e-mail : .....

Site web : .....

En cochant cette case j'autorise la FNCOF à utiliser, à titre gratuit, les photos libres de droit présentes sur ce site afin de les diffuser dans ses publications.

Adresse de correspondance / Nom - Prénom (si différente du siège social) :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

PRÉSIDENT

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. port : ..... e-mail : .....

TRÉSORIER  
OU AUTRE  
CONTACT

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. port : ..... e-mail : .....

SECRÉTAIRE  
OU AUTRE  
CONTACT

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. port : ..... e-mail : .....

En renseignant ces informations, j'accepte qu'elles soient utilisées uniquement par la FNCOF et ses partenaires, afin d'être contacté par téléphone, et de recevoir des informations par courrier, mail et sms. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations fournies à la FNCOF au travers de ce bulletin.

## COTISATION 2025 - 2024 OFFERTE

Engagement d'adhésion sur 2 ans (2024 gratuit + 2025 tarif plein) Offre non cumulable avec d'autres remises tarifaires

Association (et comité de quartier) dont le nombre d'habitants est inférieur ou égal à 500 **64 euros**

Association (et comité de quartier) dont le nombre d'habitants est supérieur à 500 **99 euros**

Assurance Protection Juridique et Responsabilité Civile des Dirigeants offertes dans l'adhésion. Négociées par la FNCOF (Renseignements sur [www.fncof.com](http://www.fncof.com))

Total à payer :  euros

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et de la note sur la protection des données à caractère personnel de la FNCOF (Consultables sur le site de la Fédération : [www.fncof.com](http://www.fncof.com))

Fait à ..... le ...../...../.....

Nom : ..... Prénom : .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**IMPORTANT : l'adhésion 2024 ne sera active qu'à réception du paiement pour 2025.**

La quittance d'adhésion 2024 contenant votre n° adhérent ne sera envoyée qu'après réception de ce paiement.

### MODALITÉS DE PAIEMENT :

Virement bancaire A effectuer dès à présent (comptabilisé pour l'année 2025)

**RIB** = Titulaire du compte : FNCOF **N° IBAN** : FR15 3000 2040 4100 0007 9122 D63 **Code BIC** : CRLYFRPP

**Important : bien préciser en libellé, le nom de la structure qui adhère**

Paiement en ligne de la cotisation 2025 via HelloAsso - A effectuer dès à présent

**Lien** : <https://www.helloasso.com/associations/fncof-cotisations/adhesions/nouvelle-adhesion-association-2024-2025>